

Droit – Economie – Sciences sociales

Session :	Janvier 2018
Année d'étude :	Première année de Master Droit
Discipline :	Droit public de l'économie I (U.E.F. 1)
Titulaire du cours :	M. Stéphane Braconnier
Documents autorisés :	Néant

Traiter, au choix, l'un des deux sujets suivants.

Sujet Théorique

Dans quelle mesure le statut d'Autorité Publique Indépendante vous paraît-il plus adapté aux missions des autorités de régulation sectorielles ?

Cas pratique

Une association locale (loi 1901) gère, comme plusieurs autres associations du même type en France, des centres de vacances et loisirs destinés à l'accueil collectif d'enfants et d'adolescents ou au séjour de familles. La gestion de ces centres s'inscrit dans le cadre du projet d'économie sociale et solidaire portée par la Fédération Nationale à laquelle sont rattachées ces associations.

Les deux centres de vacances gérés par cette association rencontrent aujourd'hui de graves difficultés financières. Vétustes, ils n'accueillent plus qu'une clientèle parsemée et pour des séjours de courte durée.

Compte tenu de l'intérêt architectural et culturel attaché à l'un des deux bâtiments abritant ces centres, le département du Morbihan évalue la possibilité de le racheter à l'association, de le rénover en vue de sa gestion en centre de vacances de standing, en y adossant un centre de remise en forme et d'entraînement pour les sportifs de haut niveau. Des équipements sportifs de haute technicité serait également construits sur des terrains contigus à ce centre de vacances : piscine, piste d'entraînement, courts de tennis etc. Un centre médico-social viendrait compléter l'ensemble.

Au total, le site accueillerait :

- un centre de vacances de standing ouvert au public,
- un centre médico-sportif départemental ouvert aux sportifs de haut-niveau,
- divers équipements sportifs susceptibles d'être utilisés, à titre gratuit par le centre médico-sportif départemental ; à titre onéreux par des tiers, dans le cadre de contrats de location à la journée, à la semaine ou au mois.

Le département financerait l'ensemble des investissements nécessaires à la rénovation et à l'aménagement du site et gérerait directement l'ensemble, via un établissement public départemental.

Ces investissements seraient financés par un emprunt et par une part d'autofinancement.

Afin de ne pas obérer les finances du département, ce dernier envisage également d'augmenter les tarifs du transport interurbain, qui relève de sa compétence, et d'affecter une part du produit de cette augmentation aux investissements nécessaires à l'opération.

Plusieurs manifestations sportives, subventionnées par le département et destinées à promouvoir les équipements et le centre de vacances, seraient enfin organisées sur le site, afin de promouvoir le centre et ses équipements.

Le Président du Conseil départemental concerné vous interroge sur la pertinence du montage financier et sur la faisabilité du projet au regard des grandes libertés économiques et du droit de la concurrence.